

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Manifestation des agriculteurs en Côte-d'Or

Point de situation

L'action de **blocage débutée dimanche soir sur l'A6 au niveau de Pouilly-en-Auxois** se poursuit. La circulation reste interdite dans les deux sens sur l'A6 entre Bierre-lès-Semur et Beaune Nord (sortie 24 Saint-Nicolas). Dans ce contexte, la préfecture a décidé par arrêté préfectoral d'adapter les conditions de circulation comme suit :

- Les usagers venant de l'Yonne et allant en direction de Dijon et de Lyon doivent sortir à Bierre-lès-Semur (sortie n°23) et continuer sur la RD70 en direction de Vitteaux puis la RD905 en direction de Somberton jusqu'à prendre l'A38 en direction Dijon-Lyon ;
- Les usagers venant du sud et allant en direction de Dijon et de Paris doivent prendre l'A31 au niveau de Beaune Sud avant de rejoindre la liaison Nord de Dijon (LiNO) puis l'A38 en direction de Paris pour emprunter ensuite la RD905 en direction de Vitteaux puis la RD70 et reprendre l'A6 au niveau du diffuseur n°23 à Bierre-lès-Semur.

La circulation reste perturbée sur le réseau secondaire (hors autoroute) dans le **secteur d'Arnay-le-Duc où un barrage filtrant installé** depuis dimanche soir à l'intersection de la RD906 et de la RD981 bloque la circulation des poids lourds.

La circulation des poids lourds de transport de marchandises de plus de 3,5T reste interdite dans le secteur Saulieu – Arnay-le-Duc - Lacanche :

- sur la RD906 dans le sens SAULIEU vers ARNAY-LE-DUC entre SAULIEU et l'intersection avec la RD977bis,
- sur la RD906, dans les 2 sens de circulation depuis l'intersection avec la RD977bis et jusqu'à ARNAY-LE-DUC,
- sur la RD11 dans les 2 sens de circulation entre l'intersection avec la RD15 jusqu'à l'intersection avec la RD906,
- sur la RD906 dans le sens sud-nord entre l'intersection avec la RD33 et ARNAY-LE-DUC

Nouvelle mesure :

La circulation des véhicules de transport de marchandises de + de 3,5T est interdite dans les deux sens de circulation sur la RD 981 entre le carrefour RD981-RD977 bis à POUILLY-EN-AUXOIS et la limite administrative entre la Saône-et-Loire et la Côte-d'Or.

Ces mesures sont susceptibles d'évoluer en fonction de la situation

La préfecture de la Côte-d'Or recommande aux usagers de :

- différer tout déplacement non indispensable et de privilégier le télétravail,
- adapter la vitesse et respecter les itinéraires alternatifs indiqués,
- rester informés de l'évolution de la situation en consultant les informations officielles sur la route via le site www.bison-fute.gouv.fr et en écoutant Autoroute Info 107.7 et en suivant @Prefet21_BFC sur X (Twitter)

**Préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté,
Préfecture de la Côte-d'Or**

Tél : 03 80 44 64 05 / 64 44 / 64 04
53, rue de la Préfecture
21 000 DIJON

www.cote-dor.gouv.fr
[www.prefectures-regions.gouv.fr/
bourgogne-franche-comte](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/bourgogne-franche-comte)

Service régional et départemental de la
communication interministérielle

